Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 58

Artikel: Avis industriels et commerciaux
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248736

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La doctoresse — dont malheureusement on ne nous dit pas le nom — aurait exposé sa théorie devant la Société de médecine de Londres, et la susdite théorie aurait été prise en considération par des sommités du monde médical.

Peler une figure comme une pomme, voilà le principe. Restent les moyens d'exécution. Quels sont-ils, nous ne les connaissons pas. Mais si Jézabel les avait connus, elle aurait sûrement empêché les outrages du temps d'être irréparables, et Racine y aurait perdu un beau vers.

Les chercheurs d'or. — Sur les champs d'or de Klondike, M. de Foville a publié récemment une étude fort intéressante dans la *Revue des deux Mondes*. Il a surtout mis en relief les énormes difficultés de toutes sortes, les grandes dépenses et les divers obstacles dus à l'âpreté du climat. Ce qu'il dit est entièrement confirmé par les rapports consulaires publiés récemment par le département du travail des Etats-Unis. M. Dunham estime que dans l'année terminée le 15 juillet 1898, 40.000 hommes sont arrivés aux champs d'or de Yukon, mais plus de 20.000 personnes désireuses de se rendre là ont été arrêtées et forcées de retourner chez elles à cause des difficultés rencontrées pendant le voyage, et que plusieurs autres milliers sont encore en route. Les dépenses faites par 60,000 hommes ont été de 150 millions de francs environ, auxquelles il faut ajouter 25 millions dépensés par les sociétés de navigation et les compagnies commerciales. M. Dunham estime que de ces dépenses totales de 175 millions de fr. la plus grande partie a été perdue. Les 3/4 des personnes ont probablement perdu tout ce qu'elles ont déboursé, et pendant cette année entière, la valeur de la production aurifère n'a monté qu'à 60 millions de francs environ. Beaucoup de pertes sont dues aux réclames exagérées des journaux qui n'ont guère parlé des difficultés. Un autre consul, M. Mac Cook, cite les dépenses à Dawson City : 12 fr. 60 pour un dîner, par exemple ; 32 fr. 50 pour un lit dans un hôtel pour une nuit ; 5 francs par heure pour un ouvrier, malgré le grand nombre de ceux qui se promènent sans travail.

Dernièrement, dit Mac Cook, on croit avoir trouvé un territoire encore plus riche de l'autre côté de la frontière américaine, notamment près du Forty Mile Creek, affluent du fleuve de Yukon, à 52 millesau dessous de Dawson City. Une nouvelle ville qu'on appelle Eagle, City, Belle-Ile sur la carte, promet de devenir un centre encore plus considérable que Dawson City. Cette dernière ville possède, il est vrai 20.000 habitants, mais elle est située dans un marais.

Le centenaire du Téléphone.

Parfaitement ! Qu'on ne s'étonne pas. Les choses sont toujours inventées avant le moment de leur invention officielle. C'est le 14 janvier 1799 — 24 nivôse an VII — que fut présenté aux Parisiens, pour la première fois, un appareil analogue à celui qui sert à nous entretenir à distance.

Son inventeur, le citoyen B... — le *Moniteur* ne le désigne que sous cette initiale — le baptisa *télélogue*.

« Cet instrument aujourd'hui lourd et compliqué, mais dont je prétends faire un meuble de petite-maîtresse, écrivait-il, prend le nom de *télélogue domestique*. Il servira principalement aux habitants aisés de la campagne à conserver entre eux à de grandes distances, le jour du haut d'un balcon ou d'un belvédère, et la nuit du fond de leur chambre, pardessus les lacs, les fleuves et les vallées qui les séparent.

Le citoyen B... offrait de faire entendre au Champ-de-Mars, par le moyen de son télélogue, un discours prononcé au Luxembourg prr le président du Directoire...

On le traita de fou et il fallit être enfermé.

On ne dit pas si ce « télélogue » était électrique.

Le microbe du billet de banque.

Les bactériologistes ont découvert que le papier où s'amoncellent le plus de microbes, c'est celui des billets de banque, et cela sans distinction de valeur ou de nationalité.

Ils ont même constaté que le poids des billets va en augmentant, à mesure qu'ils vieillissent. C'est le contraire de ce qui se produit pour les pièces de monnaie.

Un portefeuille garni n'est donc autre chose qu'un réservoir à microbes. C'est la mort, sans nous en douter, que nous portons sur notre cœur.

Après une telle révélation, nul doute que tous nos lecteurs ne s'empressent de brûler leurs billets de banque.

Avis industriels et commerciaux

Une invention. — Dans la liste des derniere brevets suisses on remarque l'expoeé d'une nouvelle invention d'un règleurs genevois, M. Borel, qui produira une notable amélioration dans l'art du réglage de précision.

Dans tout chronomètre parfaitement réglé aux températures moyennes, il se produit par l'insuffisance du travail du balancier compensateur un retard de quelques secondes aux températures extrêmes : cet écart fut signalé en 1833 par le célèbre horloger anglais F.-J. Dent et porte, depuis cette époque, le nom d'*anomalie de Dent*.

Le but de l'invention est donc de corriger dans les chronomètres de poche et de marine, l'écart qui se produit des températures extrêmes aux températures moyennes.

* * *

Aux Philippines. — Pour préciser le régime douanier introduit par le gouvernement américain dans les ports des Philippines occupés par ses troupes, nous informons les intéressés que les douanes de Manille n'exigent plus la production d'une facture originale légalisée par un consulat américain.

En outre, toutes marchandises achetées en Espagne ou qui ont été l'objet de contrats, avant que la guerre n'eût éclaté, sont, malgré l'entrée en vigueur du nouveau tarif, admises aux anciens droits privilégiés si la condition dont il s'agit est suffisamment attestée par certificats d'un consultat américain.

* * *

Envois à destination de l'Allemagne. — Le douanage à la frontière des colis postaux et articles de messagerie à destination de l'Allemagne (non compris le Wurtemberg et la Bavière) peut dès maintenant avoir lieu non seulement à Bâle, mais aussi à Constance. Les tissus-plumetis peuvent, en outre, être acquittés à ce dernier endroit.

* * *

Mandat poste à destination de la France

En présence du cours élevé du change sur Paris, le conseil fédéral a autorisé son administration des postes à fixer à 100. 30 pour fr. 100 à partir du 27 janvier courant, le taux pour le paiement des mandats de poste à destination de la France. Il l'a autorisée en outre à élever encore ce taux en cas de besoin et enfin, suivant les circonstances, à l'abaisser ou à le ramener au pair.

* * *

République Argentine. — Par une loi du 30 décembre dernier, le congrès argentin a déclaré en vigueur pour 1899, après quelques modifications insignifiantes, le tarif des douanes appliqué jusqu'ici.

Le tarif des marchandises dont la valeur a été fixée officiellement (tarifa de avaluos), tarif à teneur duquel les droits d'entrée des marchandises sont calculés en pour cent, paraîtra prochainement en nouvelle édition. Toutes modifications éventuelles qui pourraient offrir quelque intérêt pour notre commerce seront publiées, comme par le passé, dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

LETTRE PATOISE

Le *Pays di Duemoinne* ai djé raipportar bécô de véyes histoires si aimusaines qu'ai s'rait aiyu bin dannaidge de lé laissié tschoi dains les tchoses rébiaies. Tchéque velaidge é lai sin. En voici enne dé rives de lai Suze qu'aimuseré le dgens.

L'imbô de lai commune de Péry, aipré aivoi pri douës on troës absintes à *cabairet de lai Trette* an lai Reutchenatte, retornai an l'hôta dinaï. Ai quéque pas di cabairet, ai laissai lai montaigne en sai droite : an sai gâtche, dos le tschemin in peté bôs de troës ou quaitre djornâ.

Tiain c'âque ai feu ai pô pré à mitan, voili qu'ai voyé in ours. Lai pavou le prenié : ai se boté à fure come se lai bête étais ayu tchu ses talons. Ç'a bon qu'ai n'y é pe loin, ses tschaimbes ne v'lin pu l'o portai, ai tchoyé com enne masse dechu son bainc devaint l'hôtâ !

Bintô ai feu entourai des végins que l'aivin vu s'enfure tot biève, et que le crayin eusai. Tiain ç'aque ai poyé djasai an décidon de faire enne traque, d'airmai tot les dgens di velaidge que poyin portai in pâ. Les uns preniennent tote soëtche de moubjes, des aitchattes, des fortches les âtres dé merlins, dé trains ai dé choyé. An laichon lai fusils an l'hôtâ, crainte d'accidetn.

Di temps qu'ai se préparin, ai l'envienne in d'jûëne bouëbe, pai in sentiê détornai, préveni les dgens de lai Reutchenatte et de lai foërdge.

Les foerdgerons preniennent dé bâres de fie, loues gros mairtés, ai pe loues grosses tenayes. Devain perti, le Régisseur Mr Schuller, yi dié : « Armai com vôs l'étes, vôs ne serin manquai de tuai lai bête. Di temps que vos adrais, i veu préparai lai bailaince, vos vrais tot droit ci, pô lai poisai. »

Côte le cabairet, ai trovenne les hannes de Péry qu'étin déchendus. Les chefs décidenne d'entourai le peté bô. Tiain ai feune tot piaissis, l'Imbo, aivô troes dé pu gros luron, les pu corraidjous entrenne dedains le pté bô po traquai. Ai poine avin-t-é fai enné trois cent pâ, que l'Imbo diait : « Le voili, le voili qu'â sietai